



HAL
open science

Préface

François Collart Dutilleul

► **To cite this version:**

François Collart Dutilleul. Préface. Principe de transparence et information des consommateurs dans la législation alimentaire européenne, Inida (Costa Rica), pp.19, 2011, 9782918382027. hal-00925739

HAL Id: hal-00925739

<https://hal.science/hal-00925739>

Submitted on 8 Jan 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



PREFACE ¹

François COLLART DUTILLEUL,
Professeur à l'Université de Nantes,
Membre de l'Institut universitaire de France,
Directeur du programme LASCAUX *

C'est un très grand plaisir que d'avoir à préfacer un ouvrage tel que celui de Mr Hugo Muñoz. Ce livre est issu de la thèse de doctorat qu'il a soutenue avec succès devant l'Université de Nantes (France). C'est sans doute l'une des toutes premières thèses sur le nouveau droit européen de l'alimentation, présentée par un jeune et brillant juriste du Costa Rica. C'est aussi la première thèse soutenue dans le cadre du programme de recherche Lascaux (<http://www.droit-aliments-terre.eu>) qui étudie les questions juridiques liées à la sécurité sanitaire et alimentaire, au développement durable du secteur agroalimentaire et au commerce international des produits agricoles. Entre l'accaparement des terres agricoles, les crises alimentaires, le déséquilibre des développements du Nord et du Sud, l'effectivité du droit des paysans d'accéder à la terre et du droit de chacun à une alimentation suffisante et saine, le programme Lascaux concerne tout autant les États, les opérateurs, les citoyens et les consommateurs. Le livre de Mr Hugo Muñoz contribue à la réalisation de ce vaste programme.

Mr Hugo Muñoz est arrivé en France, à Nantes, pour se familiariser avec le droit européen de l'alimentation. Il a commencé une thèse et complété sa formation en obtenant un Master spécialisé en droit agroalimentaire. Il a aussi tenu à voir ce droit nouveau mis en œuvre au sein du Ministère français de l'agriculture où il a passé plusieurs mois. Il a ensuite intégré le programme de recherche Lascaux qu'il continue de servir, mais désormais depuis le Costa Rica.

C'est donc avec une approche à la fois académique et administrative, théorique et pratique, fondamentale et d'application, européenne et américaine, continentale et internationale, que l'auteur a entamé un vaste et ambitieux travail qui est devenu une thèse, puis un livre. Ce livre permet à quiconque s'intéresse au droit européen de l'alimentation

¹ Il s'agit de la préface de l'ouvrage *Principe de transparence et information des consommateurs dans la législation alimentaire européenne*, issu des travaux de thèse pour l'obtention du doctorat de droit privé de Hugo Muñoz Ureña (éd. Inida, 2011).

* Le programme Lascaux est un programme européen entant dans le cadre du 7e PCRD - Programme spécifique "IDEES" – ERC (Conseil Européen de la Recherche) – *Grant agreement for Advanced Investigator Grant* (Sciences sociales, 2008). Il porte sur le nouveau droit agroalimentaire européen, examiné à l'aune des problématiques de la sécurité alimentaire, du développement durable et du commerce international. Il est dirigé par François Collart Dutilleul, professeur à l'Université de Nantes et membre de l'Institut universitaire de France (pour plus d'informations, consulter le site de Lascaux : <http://www.droit-aliments-terre.eu/>).

Les recherches menant aux présents résultats ont bénéficié d'un soutien financier du Centre européen de la recherche au titre du septième programme-cadre de la Communauté européenne (7e PC / 2007-2013) en vertu de la convention de subvention CER n° 230400.



d'acquérir une connaissance très approfondie sur les aspects de ce droit qui touchent au consommateur.

Mais ce livre est aussi un ouvrage de réflexion qui propose une vision doctrinale et éclairante d'un sujet de grande importance : « *Principe de transparence et information des consommateurs dans la législation alimentaire européenne* ».

A partir d'une présentation très méticuleuse du droit positif, l'auteur développe en effet une doctrine personnelle fort intelligemment construite qu'il appuie sur les dits et les non dits du droit européen de l'alimentation.

Ce droit présente, parmi d'autres, deux principes dédiés à la transparence au profit des citoyens. L'un vise à les consulter sur l'élaboration, l'évaluation ou l'évolution de la législation alimentaire (art. 9, R. 178/2002 du 28 janvier 2002). L'autre vise à les informer sur les risques alimentaires lorsque ceux-ci se révèlent ou se réalisent (art. 10). Ces deux principes s'imposent aux États plutôt qu'aux opérateurs, et ils s'adressent aux citoyens plutôt qu'aux consommateurs. De leur côté, les consommateurs ne sont évidemment pas oubliés. Ils bénéficient d'un principe de protection de leurs intérêts (art. 8). Pour autant et à s'en tenir aux dits du règlement 178/2002, aucun principe de transparence ne lie les opérateurs aux consommateurs. Le règlement se contente d'exiger que les informations fournies aux consommateurs ne soient pas de nature à les induire en erreur. C'est dans ce contexte et en puisant tant dans le droit de la consommation que dans l'ensemble des textes européens qui composent le droit de l'alimentation que Mr Hugo Muñoz va, par une synthèse de grande ampleur, reconstruire un principe de transparence spécifique en direction des consommateurs. Cette thèse doctrinale est très originale parce que Mr Hugo Muñoz est le premier à la mener au sein d'un droit européen qu'il est l'un des premiers à explorer de manière aussi approfondie.

Dans le même temps, la doctrine développée par l'auteur, à l'occasion de la reconstruction synthétique de ce principe de transparence, est à plus d'un titre très éclairante. Elle l'est tout d'abord parce qu'elle s'appuie sur des convictions fortes de l'auteur, en particulier sur cette idée que la transparence est la source la plus éminente de la confiance. On pourrait en débattre, la transparence pouvant, par une profusion d'informations de toutes sortes et non hiérarchisées, plonger le consommateur démuni dans le noir. Mais en réalité l'auteur en est bien conscient. Il évite fort intelligemment la contradiction et éclaire la matière de façon très pertinente. En effet, il limite le champ d'application de la transparence à certains types seulement d'informations finalisées et il retient une conception relativiste du principe de transparence dans ce champ d'application.

C'est ainsi qu'il permet au lecteur de comprendre que le droit européen se limite à rechercher un certain degré de transparence, déterminé en fonction de deux finalités : donner au consommateur les moyens de choisir l'alimentation qui lui convient et protéger la santé du consommateur en l'informant sur les risques alimentaires. Ce faisant, le droit européen de l'alimentation fait du consommateur le pivot du système. Le consommateur est le principal



responsable de ce qu'il mange et, pour cette raison, il doit disposer de toutes les informations utiles pour faire ses choix.

C'est ainsi que l'Europe a choisi de ne poursuivre ni une politique alimentaire, ni une politique nutritionnelle. Elle se contente, par le moyen du droit de l'alimentation, d'une politique sanitaire, complétée par un volet commercial *via* le droit européen de la consommation. Les opérateurs doivent mettre sur le marché des produits intrinsèquement sûrs pour un consommateur ordinaire et moyen, et fournir des informations définies et calibrées par le droit général de la consommation et le droit spécial de l'alimentation. Il en résulte un paysage global de l'information du consommateur dont Mr Hugo Muñoz analyse de manière approfondie la pertinence.

L'originalité de cette analyse tient d'ailleurs aussi à la confrontation que l'auteur mène entre le droit européen et le droit d'autres continents ou le droit international. Cela lui donne l'occasion d'observer certaines failles du système mis en place et notamment de révéler comment le droit européen, resitué dans un contexte mondial, donne en réalité au consommateur une responsabilité politique, en particulier lorsque l'information remplace une mesure d'interdiction de mise sur le marché.

Ce faisant, la question de l'information du consommateur se déporte vers le champ des risques alimentaires. A leur propos, Mr Hugo Muñoz mène une très intéressante étude sur une transparence qui associe les opérateurs et l'État. L'information du consommateur croise alors celle destinée aux citoyens (art. 10, Règlement 178/2002). Au fil de la lecture, on comprend en quoi l'information du consommateur ne se réduit pas à une obligation classique de droit privé et on prend pleinement conscience de tout l'intérêt qu'il y a à l'élargir à un principe plus général de transparence.

La boucle est alors bouclée. Si les prémisses de la thèse se situent dans les deux principes de transparence formellement posés par le législateur européen, sa conclusion révèle en creux un troisième principe qui emprunte aux deux autres et qui se nourrit surtout de toutes les informations techniques dont le consommateur a besoin pour jouer le rôle que le droit européen entend lui faire jouer au centre de l'échiquier.

Sous cet angle, la thèse de Mr Hugo Muñoz est sujette à débat. Elle l'est déjà par le fait que l'articulation de la transparence et de l'information ne va pas de soi. Elle l'est aussi par le fait que le consommateur n'est pas seulement le pivot de l'organisation juridique destinée à le protéger. Il est aussi celui de l'organisation de la concurrence dans le secteur des activités économiques agroalimentaires. Mais l'ouvrage que nous présente Mr Hugo Muñoz prend toute sa place dans ces débats, par delà des développements techniques qui demeurent en tous points très précis, clairs et détaillés.

Dans la démonstration qu'il mène, Mr Hugo Muñoz fait preuve d'autant d'aisance que de compétence, au surplus dans une langue française qu'il maîtrise particulièrement bien. L'apport de sa compétence à la compréhension et à la diffusion du droit européen de l'alimentation mérite toutes nos félicitations et nos remerciements. Docteur de l'Université de



Nantes, Mr Hugo Muñoz est maintenant enseignant-chercheur à l'Université du Costa Rica. Il est aussi directeur de *l'Instituto de Investigacion en Derecho Alimentario*. Il fait ainsi pleinement honneur à son université et à son pays. Et je suis tout particulièrement heureux de le compter comme un membre éminent et un ambassadeur du programme de recherche Lascaux.

France

François Collart Dutilleul

Professeur à l'Université de Nantes

Membre de l'Institut Universitaire de

Directeur du programme Lascaux

<http://www.droit-aliments-terre.eu>